



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est destinée aux personnes chargées :

- de la protection, de la surveillance des approvisionnements de bord et des fournitures destinés aux aéroports (notamment le chauffeur d'un véhicule transportant des approvisionnements de bord ou des fournitures d'aéroport lorsque les procédures de l'entité prévoient qu'il assure un rôle de protection)
- de la protection et de l'apposition des scellés (capacitaires ou unitaires) à témoin d'intégrité ou de la traçabilité de leur utilisation
- de la protection, de la manipulation et de la livraison du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord, des fournitures d'aéroports
- du maintien d'intégrité des approvisionnements de bord qui leur sont livrés par un FCo ou un FHa
- et au personnel qui réalise, sur un stock de produits non identifiés, du prélèvement aléatoire de biens ayant vocation à devenir approvisionnements de bord ou fourniture d'aéroports.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".



CONTENU

Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [...]; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- Connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés

 **Durée** à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

 **Prérequis**

Aucun.

 **Méthode**

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

 **Validité**

Maximum 5 ans.

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>

- Connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.